

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 2 avril 2025
Convocation du 27 mars 2025

Date d’Affichage :

3 avril 2025

Nbre de Conseillers

en exercice : 32

Nbre de présents : 22

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 9

Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 0

Nbre d’absent : 1

Nombre de votants : 31

Etaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, MM. Raphaël GRIEU, François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, M. Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM. Jean-Marc ORAIN, Rachid CHEBLI, Nicolas MERLIER, M. François PAIN

Excusés : Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Dominique METOT, Eric LESUEUR, Mmes Sylvie DEVAUX, Lynda BENARD, MM. Tony DENOYERS, Julien LAPERT, David RIBEIRO, Mme Marina ROUSSEL

- Mme GOUDAL-MANOURY avait donné procuration à Mme FERCOQ
- M. METOT avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. LESUEUR avait donné procuration à Mme MOUSSA
- Mme DEVAUX avait donné procuration à M. LE SAUX
- Mme BÉNARD avait donné procuration à Mme HOCDE
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. BOMBÉREAU
- M. LAPERT avait donné procuration à M. GRIEU
- M. RIBEIRO avait donné procuration à Mme BOBÉE
- Mme ROUSSEL avait donné procuration à M. MERLIER

Absent : M. Johnny ALEXANDRE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
CRÉATIONS ET MODIFICATIONS 2025
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2311-9 et L2311 - 3,

VU l’instruction budgétaire et comptable M57,

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se décompose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Pour la section de fonctionnement, la procédure à employer est identique que celle en investissement mise à part qu'elle s'intitule Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP)

Considérant les opérations pluriannuelles en cours et les nouvelles inscriptions budgétaires 2025, il est nécessaire de modifier et de créer les programmes suivants :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2025	2025	2026	2027 et suivants
2022006 – Chapelle Sainte-Anne – Travaux de préservation	35 000,00 €	11 433,60 €	23 566,40 €		
2022007 – Temple – Travaux de préservation	100 000,00 €	16 050,00 €	40 106,00 €	43 844,00 €	
PVD2022008 – Piste BMX	950 000,00 €	45 684,38 €	904 315,62 €		
PVD2022009 – ZAC Mairie	3 300 000,00 €	3 014 109,03 €	285 890,97 €		
2023002 – Travaux de toiture	1 000 000,00 €	239 291,05 €	260 000,00 €	500 708,95 €	
2023004 – Friche de la fonderie du Val Ricard	1 060 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	145 000,00 €	715 000,00 €
2024001 – Travaux de rénovation de l'école Claude Chapelle	750 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	50 000,00 €	
2024002 – Modernisation de l'éclairage public	522 000,00 €	0,00 €	174 000,00 €	216 108,00 €	131 892,00 €
2025001 – Réhabilitation de l'église Création	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €		
2025002 – Réhabilitation du centre de loisirs Création	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €		
2025003 – Modernisation des éclairages des équipements communaux Création	285 000,00 €	0,00 €	285 000,00 €		

.../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification et la création des Autorisations de Programme ainsi que de leurs Crédits de Paiement ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR

POUR : 30 (élus de la majorité et MM ORAIN, MERLIER, Mme ROUSSEL, M. PAIN élus de la minorité)

CONTRE : 1 (M. CHEBLI, élu de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ

